Sites Natura 2000
FR9410109 « Aiguilles de Bavella »
et
FR9400603 « Rivière de la Solenzara »

Relevé de décisions relatif à la réunion du comité de pilotage
Du mercredi 19 septembre 2012 en mairie de Zonza

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
AGOSTINI Henri-Paul	Maire de Zonza
TOMA Jean	Maire de Sari-Solenzara
PIETRI Antoine-Sylvestre	Maire de Quenza
GIORGI François	Vice Président de la communauté de communes de l'Alta Rocca
SANGES Véronique	Communauté de communes de l'Alta Rocca
RECORBET Bernard	D.R.E.A.L. de Corse
VINCENTI Virginie	D.R.E.A.L. de Corse
RODRIGUEZ Christine	D.D.T.M.2A
TORRE Mady	P.N.R.C.
MICHELI Santa	P.N.R.C.
PERALDI Pauline	P.N.R.C.
SANCHIS Frédéric	O.N.C.F.S.
CODANI Claude	F.D.C.C.S.
QUILICI Patrick	Société de chasse de Zonza
VALLI Antoine	Fédération de pêche
REYMANN Julie	OEC - CNBC
CASTELLI Marie-Luce	Responsable du département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
PIETRI Corinne	Département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
LECCIA Sébastien	Département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
MOSCONI François	Président de la communauté de communes de la côte des Nacres
CHIAPPINI Jean-Luc	Président du P.N.R.C.
MURACCIOLE Stéphane	O.N.F.
BLANC Jean-Louis	O.N.C.F.S.
Direction	D.D.T.M. 2B

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs du dispositif
- Présentation des sites et de leur intérêt écologique
- Calendrier de travail
- Questions diverses

Historique des sites :

- ✓ 26 octobre 2004 : Arrêté ministériel créant la zone de protection spéciale (ZPS) FR9410109 « Aiguilles de Bavella »
- ✓ 17 mars 2008 : Arrêté ministériel créant la zone spéciale de conservation (ZSC) FR9400603 « Rivière de la Solenzara »
- ✓ 30 juin 2008 : Arrêté préfectoral portant création et composition du Comité de Pilotage Local conjoint des sites FR9410109 et FR9400603

Après le mot de bienvenue de monsieur le maire de Zonza, la parole est donnée à messieurs TOMA et PIETRI co-élus à la présidence lors de la réunion préalable au comité de pilotage, la maîtrise d'ouvrage ayant été déléguée à la communauté de communes de l'Alta Rocca. L'ordre du jour de la réunion est présenté. Il est rappelé que le comité de pilotage local est l'instance chargée de conduire les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision des documents d'objectifs (DOCOB).

S'en suit un tour de table de présentation des participants.

➢ Rappel des objectifs du dispositif

M. Sébastien LECCIA rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « habitats naturels, faune et flore » et « oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Poursuivant, le représentant de l'O.E.C. résume la procédure Natura 2000, puis explique qu'un DOCOB doit être considéré comme un outil de gouvernance à part entière. Chaque site devant disposer d'un DOCOB présentant des éléments diagnostics détaillés (écologiques, socio-économiques) et déclinant les mesures conservatoires à prévoir sur la zone concernée.

➢ Présentation des sites et de leur intérêt écologique

Le site de FR9410109 « Aiguilles de Bavella » a été proposé comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) en raison de la présence d'espèces inscrites à la Directives Oiseaux notamment :

- le gypaète barbu : M. Bernard RECORBET signale qu'à sa connaissance et sur la base des informations confirmées par le PNRC plus aucun gypaète barbu n'est présent sur le site depuis mi-2011. Il alerte les membres du COPIL sur une mortalité anormale des individus, observée ces dernières années (A noter qu'il ne reste plus que 6 couples en Corse contre 10 en 2007) . ;
- la sittelle de Corse (fait l'objet d'un Plan National d'Actions) : 20 couples sur le site ;
- l'aigle royal : 1 couple observé sur le site ;
- le faucon pèlerin : 2 couples.

Superficie du site : 1 873 hectares.

Le site FR9400603 « Rivière de la Solenzara » a quant à lui été proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du fait de la présence de plusieurs habitats naturels inscrits à la Directives Habitats, Faune et Flore Sauvages comme notamment :

- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus Alba* (1% de couverture)
- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (5%)
- Pinèdes méditerranéennes de pins noirs endémiques (15%)
- Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques (24%)
- Bois méditerranéens à *Taxus baccata* (1%)
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux (1%)
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (37%)

Des espèces d'importance communautaire, dont certaines endémiques, sont également présentes, à savoir :

- Le mouflon de Corse (l'ONCFS en lien avec l'OEC a mis en place un suivi important)
- La truite macrostigma, endémique de Corse (la fédération de pêche a un programme de conservation en cours)
- Le discoglosse corse
- Le discoglosse sarde
- Le porte-queue de Corse
- Le grand capricorne
- L'herniaire de Litardière

Superficie du site : 4 203 hectares.

- **<u>Calendrier indicatif</u>**

1. *Octobre 2012* : diffusion du relevé de décisions de la réunion du COPIL par les services de l'Etat
2. *Novembre 2012* : La communauté de communes de l'Alta Rocca entame les démarches administratives pour attribution de l'aide à l'élaboration des DOCOB (mesure 323 B du PDRC)
3. *Décembre 2012* : Rédaction des DOCOB en régie ou choix d'un prestataire par la communauté de communes de l'Alta Rocca

4. *Juin/juillet 2013* : Prochaine réunion du COPIL : présentation des diagnostics / validation des grands enjeux
5. *Août 2013 à début 2014* : Sessions des groupes de travail pour
6. *Printemps 2014* : troisième réunion du COPIL pour validation des DOCOB

➢ **Questions diverses**

M. Claude CODANI rappelle l'implication de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud dans la protection et le respect de l'environnement. Il se dit inquiet quant au comportement de certains chasseurs et souhaiterait voir évoluer les mentalités vers une meilleure prise en compte des richesses insulaires.

M. Jean TOMA déplore la progression significative du camping sauvage notamment à proximité de la rivière de la Solenzara, entraînant de fait une augmentation de la pollution.

M. Bernard RECORBET propose d'envisager une sortie terrain sur le versant forêt/bergeries de Tova en fin octobre début novembre pour visualiser les problèmes de gestion sur ce secteur. .

Messieurs TOMA et PIETRI remercient les membres du comité de pilotage pour leur participation à cette réunion et propose d'en organiser une autre en juin ou juillet 2013. A cette occasion les diagnostics écologique et socio-économique de la zone seront présentés et les grands enjeux de conservation validés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le sous préfet de Sartène

Alain CHARRIER

Sites Natura 2000
FR9410109 « Aiguilles de Bavella »
et
FR9400603 « Rivière de la Solenzara »

Relevé de décisions relatif à la réunion préalable au comité de pilotage Du mercredi 19 septembre 2012 en mairie de Zonza

Cette réunion préalable au comité de pilotage s'est tenue à 10h00, en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, en mairie de Zonza, sous la présidence de Monsieur Bernard RECORBET, représentant l'Etat.

Ce temps de travail a été suivi à 10h30 d'une réunion du comité de pilotage local.

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
AGOSTINI Henri-Paul	Maire de Zonza
TOMA Jean	Maire de Sari-Solenzara
PIETRI Antoine-Sylvestre	Maire de Quenza
GIORGI François	Vice Président de la communauté de communes de l'Alta Rocca
SANGES Véronique	Communauté de communes de l'Alta Rocca
RECORBET Bernard	D.R.E.A.L. de Corse
VINCENTI Virginie	D.R.E.A.L. de Corse
RODRIGUEZ Christine	D.D.T.M.2A
TORRE Mady	P.N.R.C.
CASTELLI Marie-Luce	Responsable du département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
LECCIA Sébastien	Département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
MOSCONI François	Président de la communauté de communes de la côte des Nacres
CHIAPPINI Jean-Luc	Président du P.N.R.C.

Ordre du jour :

- Désignation du Président du COPIL *intuitu personae*,
- Réflexion sur la désignation de la collectivité territoriale ou de la structure, chargée pour le compte du comité, de conduire l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) des sites considérés

M. Henry-Paul AGOSTINI, maire de Zonza, accueille les participants à cette première réunion du comité de pilotage conjoint (COPIL) des sites FR9410109 « Aiguilles de Bavella » et FR9400603 « Rivière de la Solenzara ».

S'en suit un tour de table de présentation des participants.

- **Désignation du Président du COPIL *intuitu personae* et désignation de la de la collectivité territoriale, structure porteuse pour le compte du comité, de conduire l'élaboration des DOCOB**

Conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux (D.T.R. De 2006), M. Bernard RECORBET propose aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

M. Antoine-Sylvestre PIETRI, rappelant le grand intérêt qu'il porte à la protection du patrimoine écologique de son territoire, indique qu'il souhaiterait assurer la présidence du comité de pilotage, en confiant toutefois la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de l'Alta Rocca.

M. Jean TOMA avance également sa candidature à la présidence du COPIL, puis expose un certain nombre de problématiques écologiques, économiques, sociales auxquelles il doit faire face, et qui sont étroitement liées à la rivière de la Solenzara. Le maire de Sari-Solenzara précise que sa candidature est soutenue par messieurs CHIAPPINI et MOSCONI qui ont été retenus par d'autres engagements.

M. Bernard RECORBET prend acte de ces deux candidatures et constate qu'il est démocratiquement complexe de départager les deux candidats.
Il propose une co-présidence du COPIL assurée par messieurs TOMA et PIETRI, avec comme structure porteuse la communauté de communes de l'Alta Rocca. Cette alternative convient aux membres présents et est donc approuvée.
Coprésidence du Copil : Mrs PIETRI et TOMA
Structure porteuse du DOCOB : communauté de communes de l'Alta Rocca

La séance est levée à 10 heures 30.